Mode d’emploi

PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™

Table des matières

INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Consignes de sécurité générales - Pour tous les appareils à batterie

La batterie de cet appareil peut présenter un risque d'incendie ou de brûlure chimique si elle n'est pas utilisée correctement. Avant d'utiliser cet appareil, lire attentivement et respecter toutes les consignes de sécurité figurant dans ce mode d’emploi. Le non respect des consignes suivantes peut entraîner électrocution, incendie et/ou dommages corporels graves. Conserver ce mode d’emploi pour le consulter ultérieurement.

Usage prévu :

Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est une lampe qui reproduit la lumière naturelle. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est utilisé dans le secteur de la réparation automobile pour sélectionner les teintes correctes et les bonnes nuances des peintures de carrosserie. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est strictement réservé aux peintres professionnels du secteur automobile. NE JAMAIS utiliser ni stocker le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d’alimentation dans un environnement potentiellement explosif ou inflammable. NE PAS utiliser lors de la préparation, pulvérisation ou application de produits combustibles ou inflammables, ni en présence de vapeurs inflammables ou combustibles. Il relève de la responsabilité de l’utilisateur de connaître et respecter les réglementations en vigueur sur son lieu de travail.

Explication des mots indicateurs

AVERTISSEMENT : Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner la mort, des blessures graves et/ou des dégâts matériels.

MISE EN GARDE : Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des blessures légères ou modérées et/ou des dégâts matériels.

Signification des symboles de sécurité

AVERTISSEMENT : Tension dangereuse (alimentation électrique seulement)

AVERTISSEMENT : NE JAMAIS utiliser ni stocker le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d'alimentation dans un environnement potentiellement explosif ou inflammable.

MISE EN GARDE : La surface de l'ampoule est chaude.
ATTENTION : Lire le mode d'emploi.

AVERTISSEMENT

- **Pour réduire les risques d'électrocution :**
- Contrôler régulièrement l'état du chargeur et de son cordon d'alimentation. Si l'un des deux est endommagé, contacter le Service clientèle de 3M.
- Ne pas essayer de démonter, modifier ou réparer la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d'alimentation du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ car ces pièces ne sont pas réparables par l'utilisateur. En cas de besoin, contactez le Service clientèle de 3M.
- Ne pas exposer à l'humidité la batterie, le chargeur ou le cordon d'alimentation du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
- Le chargeur de batterie et le cordon d'alimentation du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne sont PAS conçus pour être utilisés à l'extérieur. Ils doivent être utilisés UNIQUEMENT à l'intérieur.
- Aucun liquide d'aucune sorte ne doit pénétrer dans le chargeur de batterie ni dans le cordon d'alimentation du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
- **Pour réduire les risques d'incendie et d'explosion :**
- Ne jamais utiliser le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de la batterie ou le cordon d'alimentation dans un environnement potentiellement explosif ou inflammable.
- Ne pas utiliser lors de la préparation, pulvérisation ou application de produits combustibles ou inflammables, ni en présence de vapeurs inflammables ou combustibles.
- Ne jamais stocker le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d'alimentation dans un endroit où ils risquent d'être contaminés.
- Ne pas laisser le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ allumé sans surveillance.
- Ne pas laisser la lentille du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ entrer en contact avec un

matériau combustible.
- Ne laisser aucun liquide inflammable pénétrer dans le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d'alimentation.
- Contrôler régulièrement l'état de la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ; si la batterie est endommagée, la remplacer et mettre au rebut la batterie usagée conformément à la législation en vigueur.
- Ne pas utiliser une batterie de PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ qui est tombée. Remplacer la batterie par la pièce PN16555 si elle est tombée.
- Utiliser uniquement la batterie prévue pour le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ (PN 16555) dans le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. L'utilisation d'une autre batterie risque de provoquer un incendie ou une explosion.
- Utiliser uniquement le chargeur de batterie et le cordon d'alimentation (Réf 16556) du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ pour charger la batterie.
- Ne jamais remplacer le cordon d'alimentation par un cordon qui n'est pas prévu pour cet appareil.
- Mettre au rebut ou recycler la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ conformément à la réglementation en vigueur. Tenir hors de portée des enfants. Les consignes de recyclage se trouvent dans la section Batterie.
- Ne pas éliminer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ en la brûlant.
- Ne pas utiliser de solvants de nettoyage mais un chiffon imprégné d'une solution savonneuse pour nettoyer le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie, le cordon d'alimentation, le diffuseur ou la lentille de l'ampoule.

• **Pour réduire les risques dus à une lumière très intense :**
- Ne jamais diriger la lumière vers les yeux.

MISE EN GARDE

• **Pour réduire les risques dus aux surfaces chaudes :**
- Ne pas toucher le diffuseur ou la surface de verre de l'ampoule.
- Ne pas remplacer l'ampoule quand elle est chaude. Attendre qu'elle ait refroidi.

• **Pour réduire les risques de brûlure par la surface chaude d'une batterie :**
- Ne pas court-circuiter les bornes de la batterie.

• **Pour réduire les risques de contamination de l'environnement :**
- Mettre rapidement au rebut le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie ou le cordon d'alimentation conformément à la réglementation en vigueur. Tenir hors de portée des enfants.

• **Pour réduire les risques de contamination de l'environnement par la batterie NiMH :**
- Recycler rapidement la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ conformément à la réglementation en vigueur. Tenir hors de portée des enfants.

• **Pour réduire les risques d'incendie :**
- Utiliser uniquement l'ampoule prévue par 3M (Réf 16551).
- Ne pas laisser de corps étrangers pénétrer dans le chargeur de batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

• **Pour réduire les risques de coupure par une ampoule cassée :**
- Faire attention en manipulant les débris d'une ampoule.

Caractéristiques de l'alimentation électrique

Alimentation électrique	**Conditions d'utilisation**	**Unités**
Plage de tension Fréquence	100-240 50/60	VCA Hertz

Intensité	1,2	A

Caractéristiques techniques / Conditions d'utilisation

Conditions ambiantes Utilisation uniquement à l'intérieur	**Conditions d'utilisation**	**Unités**
Altitude	2000 (max)	Mètres
Température d'utilisation	5 – 40	°C
	40 – 104	°F
Température de stockage	(-5) – 50	°C
	25 – 120	°F
Humidité relative	20-80 (sans condensation)	%
Plage de tension	24	VCC
Fréquence	CC	
Intensité	1,5	A
Installation / Surtension	Catégorie II	
Niveau de pollution	2	

Informations relatives à la santé et la sécurité

Conformité de l'appareil en matière de sécurité
Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est conforme à la norme CEI/EN 61010-1, 3ème édition.

Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ figure sur la liste des équipements de laboratoire.

Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ en vente sur les marchés européens est conforme aux exigences de la directive Basse tension 2006-95-CE, de la directive CEM 2004-108-CE et de la directive RoHS II, 2011/65/UE, ce qui est confirmé dans la Déclaration de conformité.

Batterie

Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est équipé d'une batterie NiMH. Les batteries défectueuses ou usées ne doivent pas être jetées avec les déchets non triés dans les déchetteries municipales. Elles doivent être mises au rebut conformément à la réglementation en vigueur et à la directive 2006/66/CE. Pour en savoir plus sur la gestion de ces déchets, contacter le Service clientèle de 3M.

Chargeur de batterie : Consignes de sécurité importantes

- **CONSERVER CE MODE D'EMPLOI –** Ce mode d'emploi contient des consignes de sécurité importantes pour le chargeur de batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Avant d'utiliser le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, lire toutes les consignes et mises en garde concernant le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie et le cordon d'alimentation.

MISE EN GARDE : Dans certaines conditions, lorsque le chargeur de batterie est branché sur le secteur, les bornes apparentes à l'intérieur du chargeur peuvent être court-circuitées au contact de corps étrangers, comme de la laine d'acier ou du papier aluminium. Ces matériaux conducteurs, ainsi que toute accumulation de particules métalliques, doivent être tenus à distance du boîtier du chargeur. Toujours débrancher le chargeur de l'alimentation électrique si la batterie n'est pas installée dans le boîtier. Débrancher le chargeur avant de le nettoyer.

Installation, retrait, charge et mise au rebut de la batterie (voir Fig. 1)

Avant d'installer ou de retirer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, lire toutes les consignes et mises en garde concernant le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie et le cordon d'alimentation.

Installation et retrait

Pour installer la batterie (Fig. 1B) dans le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la glisser dans l'extrémité de la poignée jusqu''au déclic. Pour retirer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, appuyer simultanément sur les boutons d'ouverture (Fig. 1C) situés de chaque côté de la poignée, puis sortir la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

NOTE : Pour prolonger la durée de vie de la batterie, déconnecter la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ lorsqu'il n'est pas utilisé.

Chargeur de batterie

La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne peut être chargée que dans le chargeur de batterie livré avec le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Avant d'utiliser le chargeur, lire attentivement toutes les consignes de sécurité. Si cet appareil est utilisé d'une manière qui n'est pas spécifiée par 3M, la sécurité électrique et d'autres protections de cet appareil risquent d'être compromises.

Procédure de chargement

1. Le cordon d'alimentation sert de dispositif de déconnexion à l'appareil. Installer le chargeur de batterie de façon à ce que le cordon d'alimentation soit accessible pour déconnecter l'appareil.
2. Charger la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ pendant au moins huit heures avant sa première utilisation.
3. Le témoin du chargeur de batterie fonctionne comme suit :

Témoin éteint	Pas de batterie dans le chargeur
ROUGE	Batterie en charge rapide
VERT	Charge batterie terminée

   ROUGE/VERT CLIGNOTANT - Défaillance (basse tension ou batterie trop chaude)
4. Si la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ n'est pas utilisée pendant une longue période, il est possible qu'elle ne puisse pas se charger complètement à l'issue du premier cycle de chargement. Selon la durée et la température de stockage, il faudra peut-être plusieurs cycles pour ramener la batterie NiMH à sa capacité d'utilisation de 100%. La batterie NiMH peut nécessiter de 1 à 3 cycles.
5. Pour obtenir des performances optimales, la batterie doit être chargée lorsque la température ambiante est d'environ 24°C (75°F). Ne pas charger la batterie à une température inférieure à 4,5°C (40°F) ni supérieure à 40,5°C (105°F).

Mise au rebut

Pour la mise au rebut, consulter les énoncés Avertissement et Mise en garde qui se trouvent plus haut dans ce manuel. Ne jamais démonter la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

Interrupteur - Voir Fig. 1A

Lorsque la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est connectée au PISTOLET LUMIÈRE II

3M™ PPS™, attendre une seconde avant d'appuyer sur l'interrupteur pour permettre au microprocesseur interne de s'initialiser. L'interrupteur fonctionne de la façon suivante : lorsqu'on appuie sur l'interrupteur une fois, on met l'ampoule en mode de luminosité standard. Lorsqu'on appuie deux fois de suite sur l'interrupteur, on passe en mode de luminosité Turbo. Lorsqu'on appuie sur l'interrupteur trois fois de suite, on éteint l'appareil.
NOTE : Par précaution, en raison de la chaleur intense produite par les ampoules de type halogène, le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est configuré avec un arrêt automatique. Si le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ reste allumé en mode standard ou turbo, il s'arrêtera automatiquement au bout d'environ 50 secondes d'inactivité.

De plus, si le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est utilisé de manière répétée dans un bref laps de temps, la chaleur accumulée dans la lampe fait fonctionner le ventilateur, même après l'extinction de la lampe. Ceci permet de refroidir l'intérieur de la lampe qui peut encore être utilisée dans ces conditions. Si la température de la lampe continue d'augmenter suite à une utilisation continue et répétée, il se peut qu'à un certain point la lampe s'éteigne et que le ventilateur continue de fonctionner jusqu'à ce que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ait refroidi. Durant cette période de refroidissement, qui peut prendre jusqu'à 15 minutes, la lampe ne s'allumera pas lorsqu'on appuie sur l'interrupteur tant que le ventilateur n'aura pas refroidi suffisamment le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

Batterie faible

Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ dispose d'un régulateur de tension qui assure le maintien d'un spectre lumineux correct. Dès que la tension d'alimentation chute au-dessous d'un niveau prédéterminé, la lampe ne s'allume plus et par conséquent, la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ doit être rechargée.
NOTE : Avant de ne plus fonctionner du tout, la lampe continue à émettre un spectre lumineux correct jusqu'à ce que le régulateur de tension détecte que l'alimentation en courant est inadéquate. À ce moment-là, l'appareil s'arrête et l'interrupteur n'allume pas le PISTOLET LUMIÈRE II. Dans un tel cas, la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ doit être déconnectée du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ et placée dans le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne fonctionne pas tant que la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ n'est pas complètement rechargée. Cette fonction permet de garantir que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ émet toujours le spectre lumineux convenant à l'utilisation prévue.

Nettoyage

Utiliser uniquement un chiffon imprégné d'une solution savonneuse pour nettoyer le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, la batterie, le chargeur de batterie, le cordon d'alimentation, le diffuseur et la lentille de l'ampoule. D'autres produits de nettoyage peuvent contenir des produits chimiques qui endommageraient le plastique. Ne pas utiliser de solvants inflammables ou combustibles (voir les consignes d'avertissement et de mise en garde). Ne jamais laisser pénétrer de liquides à l'intérieur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ et ne jamais immerger une partie quelconque du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ dans un liquide.

Remplacement de l'ampoule - voir Fig. 2

Vérifier que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est froid avant de changer l'ampoule. Pour remplacer l'ampoule, retirer la bague (Fig. 2A) en la tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour la dégager du boîtier. Saisir le bord de l'ampoule et appuyer légèrement tout en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour sortir l'ampoule de sa douille. Pour installer une ampoule neuve, introduire l'ampoule dans la douille clavetée en poussant dessus légèrement tout en tournant l'ampoule dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle ne tourne plus et soit bien en place. Pour replacer la bague, la centrer sur le boîtier et la tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle s'engage dans les crochets et s'enclenche.

Note : Pour assurer un bon fonctionnement fiable, utiliser uniquement une ampoule 3M (Réf 16551) dans le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

Remplacement du diffuseur

Pour remplacer le diffuseur, retirer la bague en la tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour la dégager du boîtier. Pour faire sortir le diffuseur, le pousser vers l'arrière de la bague par le bord avant de la bague. Positionner un diffuseur neuf et appuyer pour le mettre en place. Pour replacer la bague, la centrer sur le boîtier et la tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle s'engage dans les crochets et s'enclenche. Pour assurer un bon fonctionnement fiable, utiliser uniquement un diffuseur 3M (Réf 16552) dans le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

Dépannage

PROBLÈME	CAUSE	SOLUTION
Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne s'allume pas.	1. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ n'est pas connectée correctement.	1. Déconnecter, puis reconnecter la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Attendre une seconde avant d'allumer la lampe.
	2. L'ampoule est usée. (Le ventilateur fonctionne quand la lampe est allumée).	2. Remplacer l'ampoule.
	3. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est trop chaud (le ventilateur fonctionne).	3. Laisser refroidir le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. NOTE : Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ peut être allumé dès que le ventilateur s'arrête.
	4. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est assez déchargée.	4. Charger la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	5. La lampe est actionnée trop vite après avoir connecté la batterie.	5. Lâcher la gâchette et attendre une seconde avant d'allumer le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	6. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est tombée.	6. Remplacer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	7. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est tombé.	7. Contacter le Service clientèle de 3M.
Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ s'éteint trop vite (la lampe reste allumée moins 50 secondes).	1. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est trop chaud.	1. Attendre que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ refroidisse. Dès que le ventilateur s'arrête, l'appareil est opérationnel. NOTE : Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ a des composants électroniques internes qui

		l’éteignent lorsqu’il devient trop chaud.
	2. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est déchargée.	2. Charger la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

PROBLÈME	CAUSE	SOLUTION
Le ventilateur continue à fonctionner plus de 10 secondes après que la lampe a été éteinte.	1. Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est trop chaud.	1. Il est normal que le ventilateur fonctionne après que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ a été éteint afin de continuer le refroidissement.
Le voyant du chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ clignote.	1. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ n'est pas bien placée dans le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.	1. Replacer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ dans le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	2. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est trop chaude (délai dû à la température de la batterie).	2. Le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ détecte une batterie trop chaude et la charge plus lentement. Dès que la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ a refroidi suffisamment, la charge reprend à la vitesse normale et le voyant rouge s’allume.
	3. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est très déchargée.	3. Charger la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. NOTE : Les voyants lumineux clignotent un moment, avant de finalement passer au rouge. Si après plusieurs heures, le voyant n’est pas passé au rouge, c’est que la batterie est défectueuse. Remplacer la batterie.
	4. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est défectueuse.	4. Placer une autre batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ dans le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Si cette nouvelle batterie se charge correctement, cela confirme que la batterie d'origine est défectueuse et doit être éliminée conformément à la législation en vigueur.
	5. Le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est défectueux.	5. Si une batterie neuve produit la même erreur, le chargeur de batterie doit être testé ; contacter le Service clientèle de 3M.

Le voyant du chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne devient jamais vert (après 8 heures).	1. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est défectueuse.	1. Si le voyant lumineux reste rouge, remplacer le chargeur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	2. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ a atteint la fin de sa durée de vie utile.	2. Remplacer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

PROBLÈME	CAUSE	SOLUTION
Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne s'allume pas.	1. Le batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ était extrêmement déchargée.	1. Charger la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
	2. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est défectueuse.	2. Remplacer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ s'use trop rapidement.	1. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ ne peut pas être complètement chargée.	1. À sa mise en service ou après une longue période d'inutilisation, la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ peut avoir besoin de 1 à 3 cycles de charge pour atteindre une capacité d'utilisation de 100%.
	2. Utilisation excessive du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ en mode turbo.	2. NOTE : L'utilisation du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ en mode turbo use la batterie plus rapidement.
	3. La batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est défectueuse ou a atteint la fin de sa durée de vie normale.	3. Remplacer la batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Garantie et limite de recours de 3M

3M garantit à l'acheteur que le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™, s'il est utilisé conformément aux consignes écrites de 3M, sera exempt de tout vice de matériau et de fabrication pendant un an à partir de la date d'achat. Cette garantie ne s'applique pas à l'ampoule ni à la batterie, ni à tout dommage ou dysfonctionnement dû à une usure anormale, à l'absence d'entretien ou à un usage abusif, un accident, une manipulation inappropriée, une altération ou une utilisation anormale du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.
Pour faire une demande d'indemnité au titre de la présente garantie, contacter le Service clientèle de 3M au numéro ci-dessous afin d'obtenir l'adresse où le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ doit être renvoyé, frais de port prépayés. Si le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est renvoyé avec la batterie, les bornes de la batterie doivent être protégées contre les courts-circuits. Pour cela, les recouvrir de ruban isolant électrique.

Lorsqu'une demande d'indemnité au titre de la garantie est validée par 3M, nous pourrons au choix, soit (1) rembourser le prix payé, soit (2) réparer le produit gratuitement en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf, soit (3) remplacer le produit par un produit neuf ou fabriqué avec des pièces neuves ou d'occasion, et qui fonctionne au moins aussi bien que le produit d'origine. 3M renverra l'appareil de rechange à l'acheteur aux frais de 3M. S'il est établi que la demande d'indemnité n'est pas recevable au titre de la garantie, l'acheteur pourra peut-être faire réparer le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ à ses frais. 3M présentera un devis comprenant les pièces, la main-d'œuvre et les frais de transport ; l'acheteur devra peut-être payer avant que le commencement des réparations.

La présente garantie est l'unique recours offert par 3M et remplace toutes autres conditions et garanties, réglementaires ou autres, qui sont exclues. De plus, 3M ne saurait être tenu responsable de tout dommage accessoire, spécial ou indirect découlant de l'utilisation ou de l'utilisation inappropriée du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™. Cette garantie et son recours limité ne saurait limiter ou exclure les demandes d'indemnité en cas de dommage corporel ou de décès causé par le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™.

Pour en savoir plus sur la garantie, contacter le Service clientèle de 3M (voir la fin de ce mode d'emploi)

Pièces détachées et accessoires

Réf 16550, Kit du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Réf 16551, Ampoule du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Réf 16552, Kit du diffuseur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Réf 16553, Kit de la bague du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Réf 16555, Batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™
Réf 16556, Chargeur de batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™

Toutes les données écrites et visuelles contenues dans ce document correspondent aux informations les plus récentes sur le produit au moment de la publication.
3M se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Déclaration de conformité

Nom de l'entreprise	3M Company
Adresse de l'entreprise	3M Center Bldg. 251 St. Paul, MN 55144-1000

Déclare que le(s) produit(s) :

Nom du produit et/ou numéro(s) du modèle PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16550 Chargeur de batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16556 Batterie du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16555 Ampoule du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16551 Kit de la bague du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16553 Diffuseur du PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ - Réf 16552
Modèle et/ou description Le PISTOLET LUMIÈRE II 3M™ PPS™ est une lampe qui reproduit la lumière naturelle. Utilisé dans le secteur de la réparation automobile, il permet de faciliter l'appariement des teintes de peinture intérieures et extérieures.

Est / sont conforme(s) aux spécifications suivantes :

Directives - Directive Basse tension (2006/95/CE) - Directive CEM (2004/108/CE) - Directive RoHS (2011/65/CE) - Directive DEEE (2002/96/CE) - Directive sur les batteries (2006/66/CE)
Année où la marque CE a été apposée pour la première fois 2013
Normes - Sécurité des appareils : CEI 61010, CEI 62133, UN 38.3 - CEM : CEI 61326 Classe A

- RoHS : EN 50581

Émissions :
CEI/EN 55022 : Émissions par radiations / conduction - Classe 'A'

Immunité :
CEI/EN 55024 : Immunité ITE

Sécurité :
CEI 61010-1 Appareils électriques de mesure, de contrôle et de laboratoires ; Partie 1: Prescriptions générales

Système de qualité
Fabrication : L'usine 3M de New Ulm est certifiée ISO 9001:2000

Signataire de la déclaration Phil J Bouic	**Titre** UK Country Technical Manager (Directeur technique R-U) Industrial Business AAD Western Europe Laboratory Head (chef de laboratoire)
Signature	Date

Contacts des Services clientèle :

3M et PPS sont des marques commerciales de la société 3M
Révision C
Imprimé aux États-Unis